

Département du Puy de Dôme

**MAIRIE
de
SAINT-ROMAIN
63660**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 06 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 7

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Michel SIMAND, Claude ARTAUD, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS.

Excusés : Julien FOUGEROUSE, Delphine RAGE.

Absent : Cathy RAGE.

Alain CHARLET, 2ème adjoint, est désigné secrétaire de séance.

Au cours de cette séance les délibérations suivantes ont été prise :

- Délibération n°2025-1 : approbation des comptes administratifs 2024.
- Délibération n°2025-2 : approbation des comptes de gestion 2024.
- Délibération n°2025-3 : affectation des résultats budget communal de l'exercice 2024.
- Délibération n°2025-4 : affectation des résultats budget eau de l'exercice 2024.
- Délibération n° 2025-5 : affectation des résultats budget assainissement de l'exercice 2024.
- Délibération n° 2025-6 : affectation des résultats budget Multiple rural de l'exercice 2024.
- Délibération n°2025-7 : tarif de l'eau, tarif du traitement des eaux usées année 2025-2026.
- Délibération n°2025-8 : participation communale aux transports scolaires.
- Délibération n°2025-9 : conventions de servitude avec ENEDIS.
- Délibération n° 2025-10 : non incorporation du bien vacant et sans maître, parcelle AC 15.
- Délibération n° 2025-11 : avis sur le projet d'arrêté préfectoral concernant les ZAER.

- Délibération n° 2025-12 : ONF, coupes de bois prévues pour 2025, ajout de lots invendus et chablis suite parcelles forestières sinistrées.
- Délibération n° 2025-13 : vote du quart des dépenses en investissement.

Le Maire
Bernard BATISSON



Le secrétaire de séance
Alain CHARLET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.